

# Parc national de Port Cros

## Objectif 1.II Conserver et mettre en valeur les patrimoines exceptionnels du coeur

La forte valeur patrimoniale des îles s'exprime par la combinaison unique de monuments militaires, «sentinelles de pierre» imposantes, émergeant de la forêt méditerranéenne dense ou posés sur le rivage. Les forts du XVIème au XIXème siècle sont autant de jalons historiques qui marquent le paysage des îles qu'ils avaient vocation à protéger. Plus discrètes, les traces d'exploitations agricole et industrielle se fondent dans la végétation naturelle et marquent les sentiers de randonnée de pauses historiques.

Les traces du premier village phocéén de Porquerolles dans l'anse de la Galère vers la fin du IIème siècle avant JC et les habitats modestes réalisés au fond des baies de Port-Man et Port-Cros à la même époque, attestent de la présence des Grecs et de l'importance du commerce notamment maritime aux abords des îles. Cette importance se retrouve dans la richesse du patrimoine archéologique terrestre et sous-marin. Face à la diversité et à la richesse de ces patrimoines exceptionnels, la priorité est de sauvegarder le patrimoine bâti à travers:

- la réhabilitation, l'entretien et la valorisation du patrimoine militaire ;
- la réhabilitation et la valorisation du patrimoine industriel et du patrimoine agricole.

Les projets de réhabilitation et de valorisation du patrimoine militaire s'inscrivent dans une logique d'usage public des forts. Ces projets s'appuieront sur un partenariat fort entre le conservatoire du littoral et le parc national de Port-Cros et la définition d'une stratégie commune de valorisation du patrimoine bâti militaire des îles. Les projets de valorisation tiendront compte du principe de gestion des îles basé sur le "gradient de naturalité" qui prévoit une moindre artificialisation des espaces à mesure qu'on s'éloigne des villages.

Les travaux de sauvegarde ou de réhabilitation à mener s'inspirent des techniques traditionnelles, respectent les formes, les couleurs, les modes d'implantation et la spécificité du bâti originel. A cet égard, l'établissement public du parc national a vocation à poursuivre l'expérimentation dans l'amélioration des techniques de restauration et à transférer son savoir-faire. Pour ce faire, il cherchera à s'associer autant que possible avec des organismes en charge d'insertion pour allier réhabilitation traditionnelle du patrimoine avec une dimension sociale et éducative.

Moins tangible mais tout aussi prégnante, la mémoire de la création artistique, notamment littéraire, avec la présence d'une véritable communauté d'auteurs liés à la Nouvelle Revue Française et aux éditions Gallimard séjournant dans les forts de Port-Cros dans l'entre-deuxguerres, appelle à mettre en valeur les îles comme lieux de contemplation, de création, d'inspiration, de transmission de la pensée et de l'écriture, sur le lien entre l'homme et la nature.

En ce qui concerne le patrimoine immatériel, l'objectif est donc de dynamiser le patrimoine culturel des îles notamment lié à leur passé littéraire.

La valorisation de l'ensemble de ces patrimoines est à poursuivre sur la base d'un schéma d'interprétation conçu à l'échelle du nouveau périmètre du parc. La réalisation du schéma d'interprétation constitue un préalable essentiel à la mise en valeur efficace des patrimoines.

<b>6 mesures partenariales</b>	<b>Rôle de l'établissement</b>	<b>Contribution des</b>	<b>Principaux autres</b>
--------------------------------	--------------------------------	-------------------------	--------------------------

# Parc national de Port Cros

	public	communes adhérentes	partenaires
<p><b>1.II.1 Restaurer, sauvegarder et faire vivre le patrimoine bâti remarquable des coeurs.</b></p> <p>Sur Port-Cros, quatre forts sur les cinq sont propriétés de l'établissement public:</p> <p>- le fort du Moulin qui domine le village est en partie privé et le fort de la Vigie est propriété de la défense.</p> <p>- Les quatre batteries de l'îlot de Bagaud, situées en réserve intégrale, n'ont pas vocation à être restaurées.</p> <p>Sur Porquerolles cinq forts, sur les onze que compte l'île, sont propriété de l'établissement public : les forts du Grand Langoustier et du Lequin sont propriétés du conservatoire du littoral, d'autres sont en cours de transfert (fort de l'Alycastre, batterie haute des Mèdes, batterie basse des Mèdes) ou en discussion entre le ministère de la défense et le conservatoire du littoral (fort du Bon Renaud).</p> <p>L'établissement soutient le conservatoire du littoral dans ses objectifs</p> <p>d'acquisition foncière sur les îles. Une réflexion conjointe est en cours pour la définition d'une stratégie de valorisation des éléments du</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maîtrise d'ouvrage</li> <li>• Appui technique au conservatoire du littoral dans la maîtrise d'ouvrage qu'il assure</li> <li>• Définition et mise en oeuvre de la stratégie de valorisation du patrimoine par :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- conception et réalisation des projets de réhabilitation, de restauration ou de mise en sécurité</li> <li>- montage de projets de partenariat alliant restauration du patrimoine et projet de réinsertion professionnelle</li> <li>- définition et adaptation aux vocations futures : résidence d'artiste, espaces muséographiques historiques, espace de vie et de lien social, site pédagogique, hébergement</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutien et participation à la démarche</li> <li>• Aide à la gestion selon les projets</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CELRL, STAP</li> <li>• DREAL</li> <li>• Partenaires privés et associatifs</li> <li>• Habitants</li> </ul>

# Parc national de Port Cros

<p>patrimoine bâti militaire, pérennisant les vocations actuelles de certains forts et visant à déterminer les vocations futures des autres après réhabilitation. Le petit patrimoine bâti (aqueduc, murets, puits, usine de soude.) doit également faire l'objet de mesures de sauvegarde notamment à travers le montage de projets d'insertion</p>			
<p><b>1.II.2 Coeur et AOA île: Élaborer un schéma d'interprétation des patrimoines des îles, pour en faire connaître et valoriser les richesses des patrimoine naturel, culturel, matériel et immatériel.</b> La carte des éléments du patrimoine bâti et culturel du Levant en annexe 1 constitue une première base de travail du patrimoine à valoriser sur cette île.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coordination et mise en oeuvre de la démarche</li> <li>• Poursuite des inventaires sur le petit patrimoine matériel et immatériel culturel des coeurs</li> <li>• Réalisation et mise en oeuvre d'un schéma d'interprétation à l'échelle des trois îles.</li> <li>• Valorisation par différents moyens : signalétiques d'information , sentiers de découverte historique, ouverture au public, ouvrage, coordination de la promotion</li> <li>• Mise en valeur des patrimoines caractéristiques par la mise en oeuvre d'actions thématiques ciblées (exemple : la littérature sur Port-Cros)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation de la commune à la définition et à la mise en oeuvre des projets d'interprétation et de valorisation des patrimoines</li> <li>• Contribution à l'inventaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• STAP</li> <li>• Partenaires associatifs</li> <li>• Habitants</li> <li>• Offices de tourisme</li> </ul>

**Modalités réglementaires (MARCoeurs) concourant à l'atteinte de cet objectif :**

**MARCoeur 2** Atteintes aux patrimoines

**MARCoeur 4** Inscriptions, signes ou dessins

**MARCoeur 8** Protection ou conservation d'éléments du patrimoine naturel, historique, architectural ou archéologique

# Parc national de Port Cros

**MARCoeur 12** Règles particulières applicables à l'ensemble des travaux, constructions et installations

**MARCoeurs 13 et suivants** Travaux, constructions et installations pouvant être autorisés par le directeur

Référence ID de l'article : #4847

Auteur : Salamatou SEYDOU

Dernière mise à jour : 2016-09-13 23:55